



## Conseil Municipal du 05 juillet 2017

A 20H00

VILLE DE DOUDEVILLE

### COMPTE-RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. MALANDRIN	X			
M. GEMEY	X			
Mme CUADRADO	X			
M. LAURENT	X			
Mme GUENOUX	X			
M. DEFRANCE	X			
Mme TERRY	X			
M. METAIS	X			
M. FORTIN		X		Mme TERRY
Mme PAIGNE	X			
M. MERIT	X			
M. DUTHOIT	X			
Mme HENRY	X			
M. LEMOINE	X			
Mme LEMOINE	X			
Mme CHANEL		X		Mme LEMOINE
Mme DUMAS	X			
Mme PETIT	X			
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
Mme FICET	X			
M. ORANGE	X			
Mme LECLERC	X			

**Secrétaire de séance** : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : Mme PETIT.

En l'absence de Monsieur le Maire retardé, M. Gemey préside le début de ce Conseil municipal.

#### **PREAMBULE** :

M. Gemey présente l'ETAT CIVIL depuis le 23 Mai 2017 :

#### **Naissances** :

CHAILLOT Anatole, né le 25 mai 2017

ALTERO Loévan, né le 28 mai 2017

PLANCHON Naomy, née le 13 juin 2017

#### **Mariages** :

Mme LECLERCQ Séverine et M. STALIN Ludovic, mariés le 10 Juin 2017.

#### **Décès** :

Mme CHARTON Jeannine, décédée le 28 Mai 2017 ;  
M. CREPIN Jacques, décédé le 7 juin 2017 ;  
M. BONNET Pierre, décédé le 2 Juillet 2017.

M. GEMEY revient sur la fête de la musique et la fête du Lin, deux manifestations qui ont été un succès à tous les niveaux. M. Gemey souhaite remercier les agents du Carrefour du Lin ainsi que l'association Doudeville en fête.

### **1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 10 AVRIL 2017 :**

Il s'agit de l'examen et du vote du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 avril dernier.

#### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

M. Mérit précise que pages 35 et 39, il n'est pas noté que M. le Maire nomme Jacques Fortin à la Présidence avant de quitter l'assemblée. M. Mérit regrette le fait de ne pas avoir le compte-rendu de la commission du personnel même si c'est à huis clos.

Arrivée à 20h30 de M. le Maire qui prend la présidence du Conseil municipal.

M. Malandrin rend hommage à M. Jacques CREPIN et demande à l'assemblée d'observer une minute de silence.

Présents : 21  
Exprimés : 23  
Pour : 22  
Contre : 1  
Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, par 22 voix pour, 1 contre (Monsieur Mérit) et 0 abstention valident le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2017.

### **2) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 23 MAI 2017 :**

Il s'agit de l'examen et du vote du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 mai dernier.

#### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Concernant le point n°9, Mme Leclerc demande s'il y a bien 3 abstentions car les noms n'apparaissent pas. Etant absente de la séance et ayant donné pouvoir, Mme Leclerc demande s'il n'y a pas eu une erreur de comptage. Monsieur Malandrin répond que dans le doute, le compte-rendu sera modifié avec 5 abstentions comptabilisées.

Présents : 21  
Exprimés : 23  
Pour : 19  
Contre : 0  
Abstentions : 4

Les membres du Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 contre et 4 abstentions (Mesdames Henry et Leclerc, Messieurs Mérit et Perche) valident le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2017.

### 3) VALIDATION D'UNE OFFRE DE PRÊT BANCAIRE :

Madame Guenoux explique que pour financer les travaux de voirie, de réfection du clocher, du préau et des sanitaires de l'école Breton, la commune doit avoir recours à l'emprunt bancaire. 265.105 euros ont été inscrits au budget primitif de cette année. Il convient de déduire de ce montant, les 20.461 euros qui seront empruntés cette année via le SDE76, conformément à la délibération n°01/05/17. Le choix d'un taux fixe résulte d'une volonté de l'équipe municipale. La périodicité trimestrielle est plus intéressante au niveau financier.

Trois établissements bancaires ont donc été sollicités pour nous faire une proposition de prix pour un prêt de 244.644 euros sur 18, 19 et 20 ans. La Banque Postale n'a pas souhaité nous faire d'offre.

Les propositions financières du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne sont présentées pour une périodicité trimestrielle :

CAISSE D'EPARGNE		CREDIT AGRICOLE	
Durée	Taux	Durée	Taux
18 ans	1,54 %	18 ans	1,51 %
19 ans	1,59 %	19 ans	1,56 %
20 ans	1,65 %	20 ans	1,60 %
Frais de dossier 250 €		Frais de dossier 130 €	

La proposition la plus intéressante est celle du Crédit Agricole sur 18 ans, cela représente une économie d'environ 700 € sur le coût total du prêt.

#### Proposition de délibération :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le programme d'investissements de l'exercice 2017 :

**Objet des investissements : les travaux de voirie, de réfection du clocher, du préau et des sanitaires de l'école Breton.**

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M le Maire et après échange de vues :

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté.
- Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet.

#### **PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT**

**Montant HT** 276.073,33 €

**TVA** 55.214,67 €

---

**Montant TTC** 331.288,00 €

**Mode de financement proposé :**

<b>Emprunt moyen long terme</b>	<b>244.644,00 €</b>
<b>Subventions</b>	<b>0 €</b>
<b>Préfinancement FCTVA</b>	<b>0 €</b>
<b>Apport communal</b>	<b>86.644,00 €</b>

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les offres de financement reçues.

**Le Conseil municipal**, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine le financement nécessaire correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

**Financements « moyen terme », montant total du financement : 244.644,00 €, répartis suivant modalités ci-dessous :**

**Taux fixe :**

Montant de l'emprunt	<b>244.644,00 €</b>
Taux fixe actuel :	<b>1,51 %</b>
Durée du crédit	<b>18 ans</b>
Modalités de remboursement	<b>Trimestriel</b>
Type d'échéance :	<b>échéances constantes</b>

***Date de déblocage des fonds : 02/10/2017.***

***Date de la première échéance demandée : 02/01/2018.***

***Frais de dossier : 130,00 €***

Les conditions de taux proposées ont une date de validité déterminée dans le temps.

Pour bénéficier des conditions ci-dessus, votre accord sur notre proposition doit nous parvenir par mail avant le 13/07/2017.

Au-delà de cette date, le taux du contrat sera celui en vigueur à la date de réception de l'acceptation de l'offre par la Caisse Régionale.

**- Prend l'engagement** au nom de la Collectivité :

- d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.

**Confère** en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire de la commune de Doudeville pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**M. Durécu demande pourquoi la Banque Postale n'a pas fait de proposition. Mme Guenoux répond que c'est assez flou mais les années précédentes, ils n'avaient pas fait de proposition sauf l'année dernière où ils ont été retenus avec une proposition très intéressante. Mme Guenoux précise que le déblocage est possible début octobre avec une première échéance début janvier 2018. M. Durécu demande pour la réfection du clocher si c'est suite à un sinistre. Mme Guenoux répond que non, c'est en raison de la vétusté. M. Malandrin précise qu'il manque des ardoises, la charpente est apparente par endroits. Il y a eu 3 demandes de subventions (DETR, Département et Patrimoine) mais nous n'avons pas de réponse pour l'instant. Mme Lemoine s'interroge sur la date de déblocage au 05/09/2017 figurant sur la proposition. Mme Guenoux répond qu'il s'agit de la date à partir de laquelle les fonds peuvent être débloqués. Le choix se porte sur le 02/10 pour avoir une première échéance en 2018.**

**Présents : 21  
Exprimés : 23  
Pour : 18  
Contre : 0  
Abstentions : 5**

**Les membres du Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent la présente délibération.**

**4) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX DU 28 JUIN 2017:**



## **Commission des Travaux et de l'Environnement**

Le mercredi 28 juin 2017  
A 19 H 00

### **VILLE DE DOUDEVILLE**

	<b>PRESENTS</b>	<b>ABSENTS EXCUSES</b>	<b>ABSENTS</b>
M. MALANDRIN	X		
M. LAURENT	X		
MME TERRY	X		
M. METAIS		X	
M. DUTHOIT	X		
M. MERIT	X		

M. ORANGE	X		
<u>SUPPLEANTS :</u>			
Mme LECLERC			
M. FORTIN			

Etaient également présents : MM. Emeric GEMEY, Adjoint au Maire, Philippe FOULON, DGS et Philippe PETIT, RST.

## COMPTE-RENDU

### Ordre du jour :

- Zéro phyto
- Travaux -Voirie
- Questions diverses

### **Préambule :**

M. Mérit trouve dommage d'avoir reçu une convocation du jour pour le lendemain.

### Zéro phyto :

M. Laurent rappelle que la charte de niveau 1 a été signée avec la FREDON au mois de mai. L'objectif est bien sûr d'atteindre le niveau 3. Pour ce faire, la commune a besoin de machines et d'outils pour réaliser le désherbage de manière efficace et optimale. Le Caux Central prête des machines mais le planning de réservation devient de plus en plus restreint étant donné que toutes les communes sont intéressées. Afin de ne pas prendre de retard dans le traitement des surfaces, il convient d'acquérir le matériel adéquat.

1<sup>ère</sup> proposition : Pour traiter les grandes surfaces, il est proposé aux membres de la commission d'acquérir un ensemble de désherbage mécanique hydrostatique. Il s'agit d'un engin à propulsion doté d'un moteur thermique indépendant, couplé à un désherbeur mécanique. Ce type de matériel est très efficace et nécessite peu de consommables.

Après essais, le choix se porte sur le modèle StabNet Hydro 70 de la marque française AVRIL Industrie.

Le prix d'achat est de 13.487,00 € HT soit 16.184,40 € TTC dont 75% sont subventionnés par l'agence de l'Eau et le Département.

Le délai de livraison est de 7 semaines.



Commentaires : M. Orange demande s'il existe une version électrique. M. Laurent répond que oui mais c'est beaucoup plus cher et que la gestion des batteries doit être très rigoureuse pour une utilisation sur une journée complète. Par ailleurs le temps de charge reste encore long. M. Laurent précise que l'automoteur peut accueillir toute une gamme d'outils pour la tonte, le déneigement, etc. Cela permet de l'utiliser pour d'autres tâches si besoin. M. Mérit demande s'il y a besoin d'EPI pour l'utiliser. M. Laurent répond qu'il faut un casque auditif, des lunettes de protection et un masque contre la poussière. M. Mérit demande comment se passe le SAV. M. Laurent répond le SAV est assuré par les Ets Lerailler qui sont très sérieux et reconnus de la profession. M. Gemey précise que le principal entretien concerne le moteur (vidange, etc.). M. Duthoit précise que les disques de coupe sont en acier forgé très résistant qui durent plusieurs années. Le lot de 5 disques coûte environ 100 €.

2<sup>ème</sup> proposition : Pour traiter les surfaces d'accès difficile, il est proposé aux membres de la commission d'acquérir un désherbeur thermique sur grosses roues. Ce mode de désherbage est très efficace mais coûte plus cher à cause du

gaz mais permet de traiter les surfaces dures et/ou difficiles d'accès. Cet outil permet également de rattraper rapidement un retard de traitement.

Le choix se porte sur la marque française RIPAGREEN. Le prix d'achat est de 1.940,00 € HT soit 2.328,00 € TTC dont 75% sont subventionnés par l'agence de l'Eau et le Département.

Le délai de livraison est de 4 semaines.



Commentaires : M. Duthoit précise qu'un extincteur est disponible en option ainsi qu'un tuyau de 10 m pour limiter le déplacement de la bouteille de gaz.

3<sup>ème</sup> proposition : Enfin, pour compléter ces équipements, il est proposé aux membres de la commission d'acquérir des brosses de désherbage pour débroussailleuse. Il existe des modèles métalliques et synthétiques selon l'usage. Le coût d'une brosse est d'environ 40 à 50 €.



### Propreté :

M. Laurent informe les membres de la commission que la commune va acheter une trentaine de poubelles cette année, pour un coût d'environ 70 € l'unité. Celles-ci seront réparties sur l'ensemble du territoire. Bien entendu le modèle choisi est conforme aux dispositions Vigipirate.

Commentaires : M. Mérit demande s'il s'agit de poubelles à tri. M. Malandrin répond que non car c'est trop imposant visuellement. Il faut déjà que les gens aient le réflexe de jeter à la poubelle. *M. Orange dit que ce sont les employés municipaux qui devront faire le tri et cela prend du temps.*

### Voirie :

M. Laurent informe qu'un appel d'offres en groupement de commandes a été lancé par la Communauté de communes. Le titulaire est EUROVIA. Les prix sont nettement plus compétitifs et la Communauté de communes apporte un soutien technique important. Les travaux prévus pour notre commune sont rue de la Chambrette, rue des Prés et rue du Fourneau à Vautuit. Un RDV est fixé le 10 juillet prochain pour établir le planning des travaux. L'entreprise a ensuite un délai maximum de 45 jours pour commencer les travaux. Le suivi des chantiers se fait uniquement au niveau de la commune.

Concernant la rue des Prés, le Caux Central interviendra en amont d'Eurovia pour l'ouverture de la voirie.

M. Malandrin précise que pour la rue de la Chambrette, des travaux en partenariat avec le Département (subventionnés à hauteur de 50%) étaient programmés en juillet : pose de ralentisseurs, réfection des trottoirs, reprise des entrées de maisons, déversement de la voirie côté bassin. M. Malandrin a demandé au Département de reporter ces travaux. La demande a été acceptée et les travaux sont reportés à l'année prochaine.

### Circulation :

M. Malandrin revient sur le problème de la rue Cacheleu où il y a de nombreux accrochages notamment à cause des poids lourds et engins agricoles. De nombreuses plaintes arrivent en mairie. Il existe 3 possibilités :

- Mettre la rue en sens unique ;
- Interdire le stationnement ;
- Interdire la circulation aux poids lourds et engins agricoles.

Après discussions, la dernière solution est retenue et un arrêté du Maire sera pris pour interdire la circulation aux poids lourds et engins agricoles, sous réserve d'accord préfectoral.

M. Malandrin informe qu'il a reçu le Vice-président du Département en charge du transport et des routes pour évoquer les projets sur notre commune. Sur le CD 149, le Département a accepté de prendre en charge les travaux de ralentissement au niveau de l'entrée de ville. Concernant le parking de co-voiturage, l'agencement sera inscrit au programme 2018 du Département. Enfin sur le CD 20 au niveau de la ZA du Champ de courses, des relevés de fréquentation vont être effectués et une étude sera programmée en vue de réaliser un rond-point ou tout autre aménagement pour sécuriser cet axe.

### **Signalétique :**

M. Duthoit informe les membres de la Commission de la mise en place de la signalétique depuis une quinzaine de jours. L'entreprise a rencontré des problèmes de couleur sur les mono mâts qui doivent être repeints. Une fois la mise en place terminée, une visite de contrôle sera faite avec l'entreprise afin de résoudre les éventuels problèmes rencontrés. La fin de chantier est prévue pour la mi-juillet.

M. Malandrin demande de faire remonter à M. Duthoit toutes les anomalies que chacun pourrait remarquer.

### **Bâtiments communaux :**

M. Malandrin précise que les travaux du préau et des sanitaires prévus cet été sont décalés sur les vacances de la Toussaint. Nous sommes en attente du retour des subventions d'Etat pour les dossiers déposés. Nous devrions avoir la réponse courant juillet. Pour le clocher de l'église, rien n'est programmé avant d'avoir le montant des subventions.

### **Décorations de Noël :**

M. Laurent étudie les possibilités d'achat ou de location de décorations de Noël en complément de notre matériel. Les coûts étant élevés, le budget doit être retravaillé.

### **Questions diverses :**

M. Mérit fait remonter quelques dysfonctionnements :

- une bordure de trottoir est descellée en face de la pharmacie ;
- les regards sur la place de l'Hôtel de ville sont presque pleins et ceux en face de la pharmacie et du Crédit Agricole ont leur grille tout grasse.
- il manque des briques sur le petit muret derrière l'Hôtel de ville;
- il manque du goudron sur le trottoir au bout de la rue de l'école suite à la réduction du bac à fleurs ;
- il y a des infiltrations dans le mur du cimetière car il manque des pierres faitières ;
- les chalets n'ont pas été remis en état ;
- il y a des fuites au niveau de la toiture des Hallettes.

M. Laurent prend note des remarques et fait le nécessaire pour que les travaux soient réalisés.

**Clôture de la séance à 22h00.**

### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**M. Laurent fait lecture du compte-rendu et précise que les prix indiqués vont un peu évoluer car des devis ont été demandés pour acheter des brosses supplémentaire pour le StabNet ainsi qu'un tuyau de 10 mètres pour le Ripagreen.**



M. Malandrin revient sur le problème de circulation rue Cacheleu et précise qu'une quatrième solution peut être envisagée, celle d'interdire la circulation des PL et engins agricoles uniquement dans le sens Doudeville vers Héricourt. M. Malandrin propose de prendre un arrêté à faire valider par la préfecture puis de voir les retours sur la fluidité et l'accidentologie.

M. Duthoit fait un nouveau point sur la signalétique avec de bons retours pour l'instant. 2 ou 3 problèmes ont été repérés qui seront corrigés à la fin comme convenu. M. Mérit précise que certains trous ne sont pas signalés. M. Duthoit répond que l'entreprise met des cônes inversés dans les trous mais ils disparaissent dans la nuit. M. Durécu demande ce que va faire le Caux Central sur la voirie. M. Laurent répond qu'il les a contactés avant les travaux de voirie pour qu'ils en profitent pour changer les vannes des circuits d'eau et renforcer les canalisations. Comme cela nécessite d'ouvrir la voirie, autant le faire maintenant avant de refaire la chaussée. Ils doivent reboucher avec plusieurs couches de béton afin d'éviter les affaissements de chaussée.

M. Durécu dit que c'est un pari risqué que de reporter les travaux des sanitaires de l'école sur les vacances de la Toussaint. M. Malandrin répond que c'est difficile de lancer les travaux avant l'accord de subvention. Effectivement 15 jours, c'est trop court mais une enceinte sera faite pour isoler les travaux du reste de l'école.

M. Malandrin revient sur les problèmes survenus rue Eugène Guillotin en raison des fortes chaleurs, le bitume a fondu et les engins agricoles ont arraché le bitume par endroits. Les services techniques ont sablé après que nous ayons eu connaissance de cette solution. M. Laurent précise qu'il a contacté la Grainvillaise pour avoir des solutions mais le temps d'avoir l'information, les dégâts étaient faits mais maintenant nous savons quoi faire pour les prochaines fois.

M. Orange précise que dans le compte-rendu ne figure pas sa remarque concernant le temps que prendra le tri à effectuer par les employés municipaux. M. Laurent précise qu'il y a beaucoup d'endroits où ça va masquer les façades. M. Mérit précise qu'il avait été évoqué la possibilité de fixer des poubelles pliantes sur les chalets. M. Laurent répond qu'il faut étudier les coûts globaux car les prix sont assez élevés et le budget n'est pas extensible. M. Gemey dit qu'il a rempli 2 sacs de 50 litres sur la place de l'hôtel de ville après la soirée cochon grillé alors qu'il y avait des poubelles installées. M. Malandrin pense qu'il peut être intéressant d'installer des poubelles de tri sur la place et autour du stade car c'est là que l'on retrouve le plus de cannettes. Mme Leclerc dit qu'il faut être cohérent avec la logique du tri car si on demande aux gens de trier leurs déchets, la commune doit aussi montrer l'exemple. M. Laurent répond qu'il faut commencer modestement et voir l'évolution. M. Malandrin répond également que les remarques vont être prises en compte et quelques poubelles de tri seront installées dans un premier temps. M. Malandrin revient sur les problèmes de propreté rue Félix Faure qui persistent malgré les courriers envoyés à l'ensemble des propriétaires et locataires. Il y a encore des sacs noirs surtout au niveau du porche. Par ailleurs, le camion ne pouvant pas passer dans la rue, les habitants doivent descendre leurs poubelles au bout de la rue pour faciliter le ramassage mais ce n'est pas respecté. Après le vote, M. Laurent demande à M. Orange pourquoi il s'abstient alors que lors de la Commission, il était plutôt favorable. M. Orange répond que c'est en raison du décalage des travaux de l'école, après en avoir discuté avec les autres membres de l'opposition.

Présents : 21

Exprimés : 23

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 5

Les membres du Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) valident le compte-rendu de la Commission des Travaux et de l'Environnement du mercredi 28 juin 2017.

**5) DECISIONS MODIFICATIVES – BUDGET VILLE 2017 – SECTION D’INVESTISSEMENT – VIREMENT DE CREDITS :**

**Proposition de délibération :**

Afin de pouvoir mandater diverses factures, des décisions modificatives sont nécessaires pour les différents programmes ci-dessous et des virements de crédits sont proposés aux membres du Conseil Municipal :

<b>BUDGET VILLE 2017</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
SECTION D’INVESTISSEMENT		
225 – REFECTON VOIRIES – 2135 Instal. Général Agencement Aménagement Construction		- 27 620
218 – EQUIPEMENTS SPORTIFS – 2135 Instal. Général Agencement Aménagement Construction		+ 10 020
215 – MATERIEL ESPACES VERTS – 21578 Matériel et Outil. Voirie		+ 14 000
240 – PLU – 2031 Frais d’études		+ 3 600

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 21**

**Exprimés : 23**

**Pour : 18**

**Contre : 0**

**Abstentions : 5**

**Les membres du Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l’opposition municipale) autorisent la décision modificative et le virement de crédits présentés ci-dessus.**

**6) DECISIONS MODIFICATIVES – BUDGET VILLE 2017 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VIREMENT DE CREDITS :**

**Proposition de délibération :**

Suite à des annulations de titres au titre de l’exercice 2016, une décision modificative est nécessaire pour les différents articles ci-dessous et un virement de crédits est proposé aux membres du Conseil Municipal :

<b>BUDGET VILLE 2017</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
CHAP 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE – ART 6574 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE		- 1 005.00

CHAP 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES – ART 673 TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)		+ 1 005.00
--	--	------------

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 21**

**Exprimés : 23**

**Pour : 18**

**Contre : 0**

**Abstentions : 5**

Les membres du Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) autorisent la décision modificative et le virement de crédits présentés ci-dessus.

**7) MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES :**

M. Defrance explique qu'un décret a été publié fin juin donnant la possibilité de sortir de la semaine de 4,5 jours. Au dernier conseil d'école de Mensire, les professeurs des écoles et les représentants de parents d'élèves étaient favorables au retour de la semaine de 4 jours.

**Proposition de délibération :**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 521-1, L. 551-1 et D. 521-1 à D. 521-13 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 8 juin 2017 ;

Vu l'avis du Conseil national d'évaluation des normes en date du 21 juin 2017 ;

Vu l'avis du comité technique ministériel de l'éducation nationale en date du 21 juin 2017 ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

**CONSIDERANT** les orientations fixées par Monsieur le Maire,

**DECIDE**

- Sous réserve de proposition conjointe des Conseils d'écoles ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'accord du D.A.S.E.N. (Directeur d'Académie des Services de l'Éducation Nationale) ;
- De modifier les rythmes scolaires dès la rentrée 2017/2018 en élémentaire et maternelle, à savoir : retour de la semaine à 4 jours avec respect des 24 heures hebdomadaires réparties sur 6 heures par jour, soit :

De 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

- De supprimer les activités périscolaires de 15h45 à 16h30.

### Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. Defrance précise qu'il y a une inégalité entre le public et le privé qui n'applique pas les 4,5 jours. Il y a eu une fuite d'élèves vers le privé. Par ailleurs, les élèves Doudevillais ont le choix du temps périscolaire et peuvent rentrer chez eux mais ceux habitant à l'extérieur n'ont pas d'autre choix. M. Defrance informe l'assemblée que des conseils d'école extraordinaires vont se tenir jeudi 6 juillet afin d'avoir leur position sur le sujet. Il faut que les propositions de la commune et des conseils d'école soient envoyées conjointement à la DASEN qui valide ou non.

M. Perche demande si les enfants sont d'accord. M. Defrance répond que oui car ils sont épuisés par le rythme actuel. M. Mérit demande quelles sont les conséquences sur le personnel. M. Defrance répond qu'un seul agent avait été recruté et son contrat arrive à son terme. Contrairement à d'autres communes, nous avons une souplesse à ce niveau car n'avons pas de titulaire affecté. M. Perche dit qu'il n'est pas d'accord avec les arguments avancés. On va remettre une différence entre les petites communes et les grandes villes. Mme Cuadrado précise que dans l'Eure, plus de 300 communes souhaitent revenir à la semaine de 4 jours. M. Defrance précise qu'au niveau national, 85 % des parents d'élèves souhaitent revenir à 4 jours. M. Durécu répond que la très grande majorité des chronos biologistes sont favorables à la semaine de 4,5 jours avec le samedi matin. M. Malandrin répond que si on propose une semaine de 2 jours + 2 jours et le samedi matin, on va avoir un tollé des parents et des enseignants. M. Perche répond qu'il est d'accord mais ça ne devrait pas être aux communes de choisir, ça devrait être au niveau national. M. Defrance précise que certaines communes choisissent de revenir à 4 jours dès 2017, d'autres pour 2018 mais d'ici 2019 tout le monde sera revenu à 4 jours. M. Malandrin répond qu'on ne tient pas compte de l'intérêt de l'enfant que ce soit sur 4 ou 4,5 jours. Les enseignants attendaient de voir si le temps de travail allait changer ou non. M. Durécu dit que l'on nous vante des exemples européens comme l'Allemagne mais on ne l'applique pas. M. Durécu se dit contre la semaine de 4 jours. M. Defrance répond qu'il est difficile de trouver des animateurs pour 45 min d'activité. M. Orange répond qu'il est enseignant comme M. Defrance et qu'ils font le constat que de plus en plus d'élèves ont des problèmes d'apprentissage donc si on réduit le temps d'enseignement, ça ne va pas s'arranger. M. Orange se dit contre la semaine de 4 jours. M. Malandrin répond qu'il y a toujours eu un problème relationnel entre les enseignants et le périscolaire. Ce dernier n'est pas accepté par les enseignants chez nous, ils reprochent d'empiéter sur l'enseignement. Ce n'est pas facile à gérer au quotidien et j'en profite pour remercier Michel Defrance qui met du liant dans tout ça.

L'intervention d'une personne étrangère au Conseil nécessite une suspension de séance de 21h50 à 21h55.

Présents : 21

Exprimés : 23

Pour : 18

Contre : 5

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, par 18 voix pour, 5 contre (les membres de l'opposition municipale) et 0 abstention adoptent la présente délibération.

A partir du point n°8, les sujets ont été déposés en additif à l'ordre du jour.

### 8) MODIFICATION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES 2017 :

M. Gemey fait lecture du courrier de la présidente du club de tennis accompagnant le dossier de demande de subvention.

Par délibération n°04/04/17 en date du 10 avril 2017, le Conseil municipal a attribué des subventions aux associations locales. Parmi ces associations, le Tennis Club de Doudeville n'avait pas déposé de dossier avant la date de la Commission et s'était vu attribué une provision de 800 €. L'association sportive ayant déposé finalement un dossier bien au-delà des délais impartis, il est proposé d'attribuer une subvention minorée de 50 % soit 400 €.

Par ailleurs, une nouvelle association doudevillaise vient de voir le jour, il s'agit de 4LH. Comme toute nouvelle association, il est proposé d'attribuer une subvention de 150 €.

### **Proposition de délibération :**

**Le Conseil municipal,**

**Vu** la délibération n°04/04/17 du Conseil municipal en date du 10 avril 2017 ;

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

### **DECIDE**

- d'attribuer une subvention à hauteur de 400 € au Tennis club de Doudeville ;
- d'attribuer une subvention à hauteur de 150 € à l'association 4 LH ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document permettant le versement de ces subventions.

### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**M. Gemey explique que seulement 2 associations étaient hors délais pour rendre les dossiers. M. Gemey explique que par respect des autres associations qui ont rendu leur dossier dans les délais impartis, il propose de minorer le montant de la subvention. M. Mérit dit qu'il serait plus ferme et propose de ne pas donner de subvention car ce n'est pas la première fois. M. Durécu répond qu'il est d'accord pour couper la poire en deux, c'est vrai que c'est un problème récurrent concernant le dépôt de dossier mais il y a un projet intéressant. M. Gemey répond qu'il est d'accord avec M. Durécu, il y a des enfants derrière tout ça. Cette année ce sera 50 % et si cela se reproduit l'année prochaine, ce sera 0. M. Malandrin trouve dommage qu'il y ait du retard vu que les terrains ont été refaits et par ailleurs, nous n'avons aucune information sur les subventions liées au handicap.**

**M. Gemey donne la parole à M. Orange pour qu'il présente la nouvelle association créée par son fils, l'association 4 LH. M. Orange explique qu'il s'agit d'une nouvelle association dont le siège est à Doudeville, créée par son fils et un ami, tous deux étudiants au Havre et qui souhaitent participer au 4L Trophy, rallye à but humanitaire qui se déroule au Maroc. Il s'agit de trouver des sponsors et des financements car le budget est assez conséquent. M. Mérit demande combien de temps va vivre cette association, 1 an ? M. Orange répond 1 an ou 2, l'objectif est d'avoir un peu de fonds pour aller jusqu'au bout de l'aventure. Il est possible de faire apparaître la ville de Doudeville sur la 4L. M. Malandrin répond qu'il n'exige rien mais s'ils veulent le faire, c'est tant mieux.**

**Présents : 21**

**Exprimés : 23**

**Pour : 22**

**Contre : 1**

**Abstentions : 0**

Les membres du Conseil Municipal, par 22 voix pour, 1 contre (M. Mérit) et 0 abstention adoptent la présente délibération.

#### **9) COMPLEMENT DE TARIFS 2017 DES CONCESSIONS AUX CIMETIERES :**

**Exposé de Mme Cuadrado.**

Par délibération n°03/04/17 en date du 10 avril 2017, le Conseil municipal a fixé les tarifs des concessions aux cimetières pour l'année 2017. Concernant la vente de caveaux, il est précisé que les caveaux en bon état issus de relevage peuvent être vendus au tarif de 800 euros pour un caveau deux places. Cette même délibération ne prévoit pas de tarif pour un caveau trois places. Afin de compléter la délibération, il est proposé d'appliquer un tarif de 1.200 euros pour un caveau trois places.

#### **Proposition de délibération :**

**Le Conseil municipal,**

**Vu** la délibération n°03/04/17 du Conseil municipal en date du 10 avril 2017 ;

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

**DECIDE**

- de fixer le tarif d'un caveau trois places issu du relevage à 1.200 euros ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes de cession de biens funéraires afférents.

#### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 21**

**Exprimés : 23**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 1**

Les membres du Conseil Municipal, par 22 voix pour, 0 contre et 1 abstention (M. Mérit) adoptent la présente délibération.

#### **10) POINT D'INFORMATION SUR LE COMMERCE ET L'ARTISANAT:**

M. Gemey informe que depuis le dernier Conseil municipal, un nouveau dossier s'est finalisé. Une nouvelle commerçante va s'installer à Doudeville à partir du mois de septembre. C'est un commerce de retouches de vêtements, fabrication artisanale d'accessoires, broderies, etc. Cette personne exerçait déjà cette activité mais chez elle, principalement via son site Internet.

#### **11) QUESTIONS DIVERSES :**

M. Malandrin revient sur les nouveaux horaires des déchetteries qui ont été remis sur table. Suite aux nombreux mécontentements des usagers, la Communauté de communes a su écouter et a revu sa copie.

M. Mérit demande si l'on connaît le nombre d'enfants inscrit au centre de loisirs car les vacances commencent prochainement. M. Gemey répond qu'un point a été fait avec Jean-Aimable Fervin, le directeur du centre, l'estimation est de 70/80 enfants par jour. M. Mérit demande si n'ont pas payé les dernières factures, est-ce qu'il y a bien un refus d'inscription ? M. Gemey répond que oui, c'est bien appliqué.

M. Mérit demande à connaître la répartition Doudevillais et hors commune pour les dernières sorties du Centre social. Mme Terry répond que la sortie Pixel à Rouen a été annulée faute de personnes inscrites mais l'information sera communiquée lors de la prochaine sortie.

M. Mérit rappelle qu'il y a toujours une barrière pliée devant Idécaux. M. Laurent répond qu'elle devait être enlevée au moment de la réfection des trottoirs mais cela a été reporté.

Mme Cuadrado informe que les piliers du cimetière ainsi que la barrière ont été réparés. M. Malandrin répond que c'est bien car il y a eu de nombreux incidents la nuit. Par ailleurs, l'ancienne maison de retraite a encore été volée et squattée. La Gendarmerie est prévenue depuis longtemps mais malheureusement malgré les patrouilles, malgré les chaînes et cadenas, les effractions continuent.

M. Durécu demande à quel moment l'harmonie va monter dans le nouveau local. M. Malandrin répond que l'harmonie a commencé à prendre possession des lieux le lendemain de l'apérolin. La remise des clefs officielle se fera le 14 juillet.

Mme Ficet informe qu'elle n'a pas reçu de carton d'invitation pour la remise des dictionnaires tout comme ses collègues. Mme Cuadrado et M. Laurent n'en n'ont pas reçu.

M. Orange fait remarquer que dans le guide pratique, le référent de la rue des Prés n'est pas noté. M. Gemey répond que oui, effectivement c'est un oubli.

Mme Lemoine informe qu'en face de GammVert, il y a des herbes de tonte dans le caniveau et demande qu'elles soient ramassées. M. Laurent répond que ce n'est à la municipalité, c'est la personne qui fait l'entretien de la résidence de la Poterie, chaque année elle taille et tond mais ne ramasse pas et laisse tout sur la voie publique. Mme Ficet précise que c'est pareil dans les hameaux, ça bouche les regards lors des grosses pluies.

### Agenda des manifestations

M. Gemey informe que vendredi 07 juillet à 19h, les associations sportives doudevillaises se réunissent à l'Hôtel de ville et présenteront leur bilan de l'année. A cette occasion, il y a une possibilité de récompenser quelques personnes ou groupes.

M. Gemey précise que l'association de Full contact risque de s'éteindre par manque d'adhérents et d'encadrants. C'est d'ailleurs pour cela qu'il n'y a pas eu de dossier de demande de subvention de déposé.

Dimanche 9 juillet, course cycliste LA DOUDEVIL'LIN route et VTT avec des distances de 40 à 90 kms.

14 juillet : animation par Doudeville en fête avec soirée moules frites et bal populaire.

15 août : 5 grands chars et 1 petit sur le thème les danses du monde.

Mme Lemoine informe que l'USD a changé de Président, c'est M. Patrick DUROCHER qui succède à M. Francis TRUPTIL.

M. Durécu demande s'il y a la date du prochain Conseil municipal est fixée. M. Malandrin répond que ce sera certainement vers la fin août ou début septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.